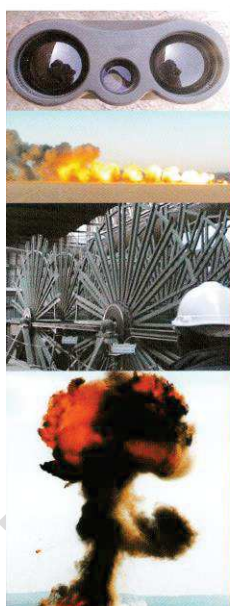


**Pour une meilleure prévention**

*Institut de Formation pour la Prévention des Risques*



- ◆ GESTION ET ANALYSE DE RISQUE
- ◆ FORMATION A LA PREVENTION
- ◆ CONFERENCE
- ◆ SEMINAIRE
- ◆ CONSEIL
- ◆ ETUDE
- ◆ AUDIT

**Les Risques...**  
*"Sachons ensemble les maîtriser  
pour mieux nous protéger"*

# FORMATION EN INGÉNIERIE DES RISQUES

(E-learning)

## PREVENTION SITUATIONNELLE

(Formation qualifiante)



## PRESENTATION

La **PREVENTION SITUATIONNELLE** a pour but principal de rendre les espaces publics et/ou privés moins "criminogènes".

Elle repose sur :

1. un concept,
2. des techniques à mettre en œuvre,
3. une méthodologie approuvée,
4. un postulat de base.

La prévention situationnelle parle un langage concret. Elle se définit comme un ensemble de mesures visant à empêcher le passage à l'acte délinquant et à dissuader les potentiels auteurs.

La prévention situationnelle vise donc à anticiper les risques sur un espace ou un site et à mettre en œuvre des dispositions adaptées d'ordre architectural ou urbain, technique, humain ou organisationnel.

## OBJECTIFS DE FORMATION

Cette formation en **E-learning** a pour objectifs de :

- Acquérir des connaissances de bases sur la gestion des risques,
- Obtenir une qualification en prévention situationnelle,
- Etre capable de :
  - définir et piloter un projet en prévention situationnelle,
  - conduire une évaluation des risques et proposer des mesures adaptées.

## PUBLIC ET PRE REQUIS

Toute personne appelée à définir, mener, conduire ou superviser un projet en **prévention situationnelle**.

- Professionnel de la sûreté,
- Connaissance confirmée en sûreté et de lutte contre la malveillance.

## PROGRAMME DE FORMATION

- Module n°1 : La prévention (définition, typologie, organisation, objectifs, normes, stratégies, aspects juridiques et réglementaires,..)
- Module n°2 : Les risques (définition, typologie, indicateurs, échelles de gravité, probabilité, diagnostics, évaluation, gestion)
- Module n°3 : L'aménagement des espaces et la sécurisation des territoires (urbains, publics, privés, les sites sensibles et vulnérables, les cibles)
- Module n°4 : La conduite de projets (définition, organisation, types, principes d'efficacité,..)
- Module n°5 : L'étude préalable de sécurité publique (présentation et but)
- Module n°6 : L'audit de site (but, conduite et organisation,..)
- Module n°7 : Le cahier des charges en prévention situationnelle (définition, rédaction, suivi,..)
- Module n°8 : Le comité de pilotage et de coordination (définition, constitution, but,..)
- Module n°9 : Les technologies et matériels de prévention
- Module n°10 : La communication (types, cibles, principes d'efficacité,..)
- Module n°11 : Les relations de partenariats (police, justice, préfecture, mairie, associations, citoyens,..)
- Module n°12 : Le pilotage des actions (l'amélioration continue, les instruments de contrôle, les indicateurs, les tableaux de bords, les mesures de qualité,..)

## ORGANISATION GENERALE (FOAD/E-Learning)

La plateforme de formation<sup>1</sup> est un outil qui permet :

- 1) d'organiser des parcours de formation en mettant à disposition des apprenants ressources et des activités d'apprentissages, mais également des outils de communication comme des tchats, des forums, des classes virtuelles ainsi que des outils d'organisation comme des plannings, des bibliothèques de dossiers, etc...
- 2) de gérer le suivi administratif et pédagogique du dispositif de formation : enregistrement et inscription des apprenants, traçabilité de leurs activités et des statistiques (temps de connexion, temps passé sur un module, résultats aux QCM et aux évaluations), réalisation du suivi et des évaluations par les formateurs et tuteurs, ...
- 3) de délivrer les attestations de réalisation des activités statistiques.

La formation théorique est organisée [en E-learning](#) sur la base de [12 Modules d'enseignement](#).

A chaque module d'enseignement, correspond un temps consacré de [10 heures](#) d'étude de cas, de recherche, d'exercices et de validation par tests.

Les enseignements sont organisés sous forme de modules capitalisables et sont conçus comme complémentaires. La transversalité est garantie par le fait que tous les intervenants s'appuient sur des échanges d'expérience et de savoirs référés à des situations rencontrées ou vécues.

---

<sup>1</sup> La plateforme est accessible à partir d'un code d'accès (Login) et de l'adresse mail de l'apprenant (abonné).

## INDICATIONS PEDAGOGIQUES

- Diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage<sup>2</sup>.
- Introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes<sup>3</sup>.
- Modes d'évaluation, notamment formatifs (autoévaluation, évaluation des prérequis, avec degrés de certitude, etc.), exploitant directement le concept de métacognition<sup>4</sup> en proposant des feedbacks (automatiques ou différés, synthétiques ou complets, etc).
- Mode de formation ouvert, c'est-à-dire favorisant l'accessibilité à la formation.
- Flexibilité organisationnelle (dans le temps et dans l'espace "où je veux et quand je veux").
- Flexibilité cognitive et pédagogique (ce dont j'ai besoin, comme j'en ai besoin et quand j'en ai besoin).<sup>5</sup>
- Exploitation et développement d'interactions de qualité<sup>6</sup>.
- Diversification des modes d'évaluation et des compétences.<sup>7</sup>

## DEROULEMENT PEDAGOGIQUE ET QUALIFICATION

La participation de professionnels, d'institutionnels, d'universitaires, d'intervenants de l'IFPR (organisme de formation, conseils et audits en prévention des risques) et de chercheurs assure à cette formation la complémentarité nécessaire des approches et des pratiques autour du projet commun d'accroissement et diversification des compétences.

Validation des connaissances : Un test de contrôle des connaissances sous diverses formes (auto-évaluation, rapports écrits, QCM ; QCR, Quizz, etc...<sup>o</sup> est organisé à l'issue de chaque session de formation.

Sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves d'examen (Exercices d'application, évaluations continues, études de cas, ....), le candidat se voit délivrer un certificat de qualification professionnelle en « PREVENTION SITUATIONNELLE ».

## ASPECTS REGLEMENTAIRES

La réglementation<sup>8</sup> souligne que dans le cas où la formation s'effectue en tout ou partie à distance, le programme doit préciser :

1° La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;

2° Les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance ;

<sup>2</sup> Par rapport aux cours traditionnels en présentiel, l'e-learning facilite la diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage.

<sup>3</sup> L'e-learning facilite également l'introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes (pédagogies actives, participatives, métacognition, apprentissage par problèmes ou par le jeu, etc.).

<sup>4</sup> La métacognition désigne l'activité de l'apprenant (élève) qui s'exerce à partir du moment où il n'est plus dans l'action mais dans une réflexion, verbalisée ou non, sur cette action.

<sup>5</sup> Personnalisation, modularisation, just-in-time, polyvalence didactique, etc.).

<sup>6</sup> L'e-learning exploite, à des fins pédagogiques, les interactions rendues possibles par l'Internet et les divers outils de communication et de collaboration (chat, forum, wiki, vidéoconférence, blog, portfolio, etc.).

<sup>7</sup> L'e-learning facilite la diversification des modes d'évaluation (autoévaluation, évaluation des pré-requis, formative, sommative ou certificative, etc.), ainsi que l'introduction "d'innovations". Une des conséquences positive de cette facilitation est de favoriser l'approche formative et l'autoévaluation. L'e-learning permet d'entraîner tous les types de compétences, de simples à complexes (professionnelles, transversales, démultiplicatrices, etc.), des connaissances théoriques aux savoir-faire pratiques.

<sup>8</sup> Article L6353-1 du Code du travail.

3° Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire. »

Le texte réglementaire<sup>9</sup> relatif aux formations ouvertes ou à distance apporte des précisions sur les moyens qui doivent être décrits dans le programme, à savoir :

- les **compétences et qualifications** des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation ;
- les **modalités techniques** selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
- Les **délais** dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

## DEMARCHE QUALITE ET ENGAGEMENT

Consciente que la Qualité est un acteur essentiel du développement durable d'une entreprise, l'Institut de Formation pour la Prévention des Risques (IFPR) a entrepris dès son origine une démarche d'amélioration continue.

Notre engagement et notre démarche qualité ont pour objectifs principaux :

- de satisfaire aux attentes de nos clients ;
- d'améliorer nos performances, et d'en assurer la constante amélioration ;
- de satisfaire aux exigences réglementaires et légales.

Notre engagement qualité et environnement nécessite la forte implication de tous les collaborateurs, et s'articule autour des axes suivants :

- l'assurance d'un service de qualité et réactif construit sur une communication accrue ;
- une adaptation continue aux évolutions et aux exigences exprimées ;
- la maîtrise et la réduction autant que possible de l'impact sur l'environnement.

Un **feuillet d'évaluation** sera renseigné par chaque participant à l'issue des enseignements suivis.

## COUT – RENSEIGNEMENT – DEVIS

Pour tout renseignement sur le programme pédagogique détaillé, s'adresser par mail à l'IFPR.



<http://ifpr.fr/nous-ecrire/>

<sup>9</sup> Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance.